



Procès-verbal
Le jeudi 27 novembre 2003 - n° 31

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Cusano (Viau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 26 novembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 194 Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 455-20031127)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés sept extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 1 168 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) ;

(Dépôt n° 456-20031127)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 399 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Marie-Victorin, par Mme Vermette (Marie-Victorin) ;

(Dépôt n° 457-20031127)

27 novembre 2003

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 122 citoyens et citoyennes de la circonscription de l'Acadie, par M. Bordeleau (Acadie) ;
(Dépôt n° 458-20031127)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 668 citoyens et citoyennes de la circonscription de Verdun, par M. Gautrin (Verdun) ;
(Dépôt n° 459-20031127)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 820 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Rosemont, par Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) ;
(Dépôt n° 460-20031127)
- le sixième, extrait d'une pétition signée par 326 citoyens et citoyennes de la circonscription de Beauce-Sud, par Mme Leblanc (Beauce-Sud) ;
(Dépôt n° 461-20031127)
- le septième, extrait d'une pétition signée par 520 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Anjou, par Mme Thériault (Anjou).
(Dépôt n° 462-20031127)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la reconnaissance, par le Collège Royal des chirurgiens du Canada, de l'Hôpital Saint-François d'Assise comme centre d'excellence en chirurgie vasculaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

27 novembre 2003

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) présente une motion concernant la politique nationale de l'eau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre les consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail ;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à une consultation particulière dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 novembre 2003, sur la motion de Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

27 novembre 2003

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 29 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bellemare, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 35 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 10, Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 10 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 26 novembre 2003, sur la motion de Mme Théberge, ministre déléguée à la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions, soit maintenant adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

À 17 h 40, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. le Président suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 07.

Adoption du principe

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

27 novembre 2003

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maltais (Taschereau).

À 23 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 28 novembre 2003, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 27 novembre 2003, à 16 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Morin (Montmagny-L'Islet), le représentant du premier ministre, de M. Létourneau (Ungava), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 12 Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec
- n° 17 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives

Le Président

MICHEL BISSONNET